

 Mise en page magazine.

« Si mon petit-fils reste en foyer, il finira délinquant » : la détresse des grands-parents des enfants placés

ENQUÊTE - Au moment de placer un enfant, faute de disposer d'informations suffisantes, les juges français s'appuient très peu sur la famille élargie. Résultat : plus de 200.000 enfants grandissent dans des structures collectives où l'attention individuelle est limitée.



Véronique Roujean dans la chambre de Louis à Cestas.

Madeleine Meteyer / Le Figaro

Le bâtiment en pierres blondes est doté d'un jardin, étroit, d'un toboggan qu'en ce début de soirée personne ne dévale. Il est 18 heures et Véronique Roujean traverse avec hâte le passage piéton vers [la maison d'enfants à caractère social](#) (MECS) François-Constant de Libourne. Le rendez-vous est important. Chaque mois, la quinquagénaire parcourt 55 km sur la N89 pour emmener Louis* en promenade pendant 1 h 30. Ce soir, grand-mère et petit-fils iront manger un kebab. « *Sous surveillance* », grimace cette secrétaire médicale au CHU de Bordeaux en réajustant son gilet jaune pour se garder de la bruine. Une éducatrice du foyer les accompagnera et, se mêlant un peu et l'air de rien à la conversation, évaluera l'attitude de la grand-mère vis-à-vis de l'enfant.

Ce dernier, âgé de 8 ans et quasiment élevé par Véronique les trois premiers mois de sa vie, a été retiré à ses parents pour négligences graves quand il était bébé. Depuis 2023 et après des passages [en famille d'accueil](#), Louis vit en structure collective. « *Alors que j'ai une chambre pour lui chez moi* », soupire sa grand-mère. Un lit en forme de camion de pompiers, une couverture Pat'Patrouille, un globe terrestre lumineux.

Dans plusieurs requêtes adressées au juge des enfants de Bordeaux, Véronique Roujean a demandé à être désignée tiers digne de confiance (TDC). Un rôle officiel qui lui permettrait d'élever Louis avec l'aide du département. Il resterait plaisir chez elle. Ça tombe bien, elle a trois jours de télétravail par semaine, un bon salaire, de l'énergie. Les réponses,

quand il y en a eu, n'ont pas été favorables. Le 5 septembre, elle a écrit de nouveau. À la direction de François-Constant cette fois. Pour dire qu'elle trouve « injuste » pour Louis de « *subir cette vie en MECS* » alors qu'il devrait mener « *une vie bien meilleure dans un environnement plus sain* ». « J'espère, nous dit-elle, qu'ils m'appuieront auprès du juge pour que je puisse au moins le prendre les week-ends. »

Les « liens utiles »

Combien la France compte-t-elle de Véronique Roujean ? Des centaines de milliers, ose calculer Franz Achache, avocat en assistance éducative : « *On a plus de 200 000 enfants placés. Même s'il est sûr que les quatre grands-parents de chacun ne sont pas toujours présents ou assez stables pour s'en occuper, le chiffre de ceux qui se trouvent exclus de leur vie est très important.* » Il essaie en ce moment de faire valoir les droits d'une quinzaine d'entre eux auprès d'une justice qui fait la sourde oreille. Car si la loi contraint les juges des enfants à privilégier, « *sauf urgence* », [l'accueil chez un membre de la famille](#) ou un tiers digne de confiance - un membre de la famille n'est pas tenu d'obtenir ce statut - dans les faits « *on dirait qu'ils ne connaissent pas ce texte !* »

» [LIRE AUSSI - Michel Amas, l'avocat en guerre contre l'ASE qui affirme pouvoir récupérer 80% des enfants placés grâce à sa « méthode »](#)

En France, sur les 208 000 enfants retirés à leurs parents, seuls 8 % sont confiés à des membres de la famille, les grands-parents en majorité. En Italie, ce pourcentage voisine avec les 30 %, en Grande-Bretagne avec les 20 %. Pour l'ensemble des professionnels contactés, ce faible taux français est un retard à combler. Cette refonte du système en s'appuyant sur les liens du cœur paraît indispensable. L'ASE implose : en 2024, faute de places, [3350 mesures de placement n'ont pas été exécutées](#). Ses professionnels sont éreintés. Son budget en hausse constante - 9,9 milliards d'euros en 2022 dont 79 % ont financé l'accueil en foyer ou en famille d'accueil - étouffe les départements. Et puis cette institution, précieuse à bien des égards, « *n'aide pas ceux qu'elle accueille à tisser leur réseau social* », dixit Anne Devreese, présidente du Conseil national de la protection de l'enfance.

Le terme de « liens utiles » peut paraître laid, mais nous en avons tous : ils nous aident à trouver un stage, un logement, un bon plan pour les vacances

Aude Kerivel, sociologue

Or les enquêtes sont unanimes : pour ces enfants déjà lésés sur bien des plans, ce « *capital social* » est d'autant plus précieux. En 2022, la sociologue Aude Kerivel a conduit une étude pour [la fondation Action Enfance](#). Elle y soulignait l'importance des « *liens utiles* ». « *Ce terme peut paraître laid, convenait-elle auprès du Figaro, mais nous en avons tous : ils nous aident à trouver un stage, un logement, un bon plan pour les vacances.* » Ils sont le plus souvent issus du réseau familial.

« *L'entraide doit d'abord venir de là* », estime donc Mohamed L'Houssni, fondateur de Rétis. Cet ancien directeur d'un centre d'accueil d'urgence a fondé cette association de soutien aux TDC en 2007 à force de voir « *des mômes fuguer chez une mamie, une tante* ». Des figures plus chaleureuses que la plus attentive des institutions. Mais pas toujours consultées.

La police des familles ?

« *Depuis que je suis juge des enfants, j'ai connu de nombreuses situations dans lesquelles les grands-parents avaient écrit pour se proposer comme tiers dignes de confiance et n'avaient même pas reçu de réponses* », témoigne à son tour Alice Grunenwald, juge des enfants au tribunal judiciaire de Saint-

Étienne. « *Submergés de dossiers* » - les placements ont augmenté de 40 % en vingt ans - « *tendus de respecter des délais* » mais libres de « *rendre des décisions sans audience* », les magistrats travaillent « *en mode dégradé* », explique celle qui dirige l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille. Au moment de déterminer le lieu de placement, ceux-là sont censés disposer d'une évaluation de la famille. Existe-t-il une tante affectueuse dotée d'une chambre en plus ? Un grand-père mordu de Kapla disposé à prendre le relais ?

» **LIRE AUSSI** - « [Le nombre de placements devrait inquiéter tout le pays](#) » : pourquoi la France retire autant d'enfants à leur famille

En vérité, [cette mission de l'ASE est rarement exécutée](#). Faute de temps « *une évaluation de l'entourage prend entre 20 et 35 heures et il faut voir les membres de la famille sur les horaires qui les arrangent donc le soir, le dimanche* » confie Mohammed L'Houssni. Or « *si on n'a aucun élément on ne peut convoquer personne* », justifie Stéphanie Gasnier, ancienne juge des enfants à Limoges. Ce faible recours à l'entourage découle aussi d'une méfiance réciproque entre les familles et l'ASE, assimilée à une police de l'intime. « *Les services sociaux peuvent avoir du mal à identifier les ressources dans l'environnement des enfants car il arrive que les parents cachent les proches qui comptent pour eux* », explique Anne Devreese.

Dans d'autres cas, tel celui de Véronique Roujean, les tiers sont connus, présents. Mais tenus à bonne distance. « *Un amalgame est souvent fait*, déplore Anne Raynaud, psychiatre, directrice des instituts de la parentalité en Gironde et conseillère pour l'ASE du même département. *Les travailleurs sociaux peuvent considérer que si le parent a un problème, c'est que ses propres parents étaient défaillants. Mais pensons à ceux qui n'ont "simplement" pas les capacités de s'occuper de leurs enfants parce qu'ils ont un handicap important et à qui il serait complexe voire impossible d'inculquer, avec le temps, des compétences parentales.* »

En fait, je n'avais pas compris que Louis irait en foyer

Justine, 29 ans, mère de Louis, 8 ans, fille de Véronique Roujean

Le danger du « conflit familial »

Justine*, mère de Louis et fille de Véronique, a une [déficience intellectuelle](#). Quand son fils, dénutri, a été repéré par les services sociaux, elle et le père ont d'abord eu du mal à accepter que la grand-mère prenne une place importante. « *Je n'avais pas compris que Louis irait en foyer* », raconte la jeune femme de 29 ans. Elle s'est donc opposée à la désignation de sa mère comme TDC. Ce que L'ASE nomme un « conflit familial » est un motif fréquent d'évincement des tiers. « *Et c'est assez normal*, justifie Marianne Maximi, éducatrice spécialisée et députée LFI du Puy-de-Dôme. *Si les parents et les grands-parents ne s'entendent pas du tout, l'enfant court le risque d'être encore exposé à de la violence familiale.* »





Véronique Roujean chez elle à Cestas en Gironde

Madeleine Meteyer pour Le Figaro

Dorénavant, Justine souhaiterait que sa mère accueille Louis. Ne s'occupe-t-elle pas déjà de lui acheter des vêtements, de renouveler ses lunettes ? Sauf que les relations de Véronique avec l'ASE se sont dégradées en huit ans. En 2022, parce que Louis alors âgé de 4 ans lui avait rapporté des agressions infligées par l'autre petit garçon de sa famille d'accueil, elle est allée porter plainte. Celle-ci a été classée sans suite. Louis, renvoyé - en tout cas dans un premier temps - dans la même famille. Et sa grand-mère jugée conflictuelle. Un juge des enfants a restreint ses droits. De là l'observation actuelle des services sociaux.

» **LIRE AUSSI** - [«On n'avait jamais vu des situations aussi graves» : le cri d'alarme de la Défenseure des droits sur la protection de l'enfance](#)

Dans son salon, la quinquagénaire feuillette l'album des dernières vacances qu'elle a pu offrir à l'enfant en 2021. Pour l'avoir à Noël, elle doit formuler une demande au juge des semaines à l'avance. « *C'est toujours refusé alors maintenant je pars, je ne reste pas dans le coin à ce moment-là de l'année car ça me fait trop mal.* » Elle soupire : « *L'ASE a des problèmes de personnel, ils n'ont pas le temps de le faire bien grandir. L'autre fois, il s'est pris un coup de poing par un autre petit... Il faut que je me batte, non ? S'il reste en foyer, il finira délinquant.* » En 2018, le rapport du Sénat [« Une adolescence entre les murs »](#) documentait le lien entre un parcours en protection de l'enfance et une bascule délictueuse. Un grand nombre de mineurs poursuivis par la justice (48 % dans l'échantillon étudié) étaient connus des services de l'ASE.

Pendant longtemps, on a mis les enfants de l'ASE sous cloche en les coupant de leur environnement

Anne Devreese, présidente du Conseil national de la protection de l'enfance

L'espoir et les réserves

L'amplification de l'accueil familial est une priorité actuelle de la protection de l'enfance. « *Pendant longtemps, on a mis les enfants de l'ASE sous cloche en les privant parfois de liens affectifs durables. Mais les choses changent...* » assure Anne Devreese du Conseil national de la protection de l'enfance. En avril, un colloque sur le sujet a été organisé par l'association Droit d'enfance en présence de [la haute-](#)

[commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry](#). Le 16 octobre, une conférence similaire se tiendra à l'École de la Protection de l'enfance, qui forme les pros de l'ASE.

L'occasion de recenser ce qui manque pour considérer ce recours intrafamilial comme l'alternative la plus crédible possible. « *Des questions juridiques persistent sur le contenu de l'accompagnement, les autorisations nécessaires pour contrôler les antécédents judiciaires ou encore les soutiens financiers possibles* », précise Flore Capelier, docteur en droit public. D'après une récente étude de l'ONPE publiée en 2023, les proches des enfants placés « *sont plus souvent issus de milieux modestes avec un faible niveau de diplôme, une plus forte exposition au chômage, à la pauvreté ou à des situations de logements suroccupés* ». Une attention humaine et un soutien financier sont donc nécessaires. Pour éviter que cette option ne soit qu'une aubaine économique, pas tellement plus stable pour les enfants.

*Ces prénoms ont été modifiés

La rédaction vous conseille



« *Quand tu sors de l'ASE, c'est Koh-Lanta* » : le défi de ces jeunes de l'aide sociale à l'enfance débarqués trop vite dans le monde adulte

« *Parfois, quand on se sent salies, on veut plaire* » : les abus sexuels, antichambres de la prostitution chez les jeunes filles placées

« *Pourquoi ils ne m'écoutent pas* », « *j'ai été insultée* »... Quand les professeurs partagent leurs conseils de gestion de classe sur TikTok

Par [Madeleine Meteyer](#), à Libourne

